

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 3 juin 2020 à 20 heures 15 sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Madame LONGEAU est désignée secrétaire de séance.

Madame LARIGAUDERIE qui est absente a donné pouvoir à Madame JOUHANNEAU.

N'ayant aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 23/05/2020, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les décisions prises lors de la séance du 03/06/2020 et les informations données sont les suivantes.

Les membres du conseil acceptent que les séances du conseil soient enregistrées afin de faciliter la rédaction des comptes rendus.

BUDGET 2020

- Affectation du résultat 2019 : après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif 2019, le conseil décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme indiqué ci-dessous :
 - Recouvrement du déficit d'investissement : 46.736,98 €
 - Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement : 126.817,52 €
- Taux d'imposition 2020 : il est décidé de ne pas modifier les taux d'imposition pour cette année :
 - Taux foncier bâti : 18,55 %
 - Taux foncier non bâti : 29,90 %
- Tarifs communaux : comme chaque année réévaluation de 2 % des tarifs des services communaux à savoir : garderie, cantine, locations, concessions.
- Subventions communales : les subventions attribuées en 2019 sont reportées cette année pour la majorité des associations. Cependant au vu de la crise sanitaire qui a empêché certaines activités, Familles Rurales et Méli-Mélo ne percevront pas de subventions en 2020. De même pour l'Association des Parents d'Elèves dont le bureau met l'association en sommeil pour le moment.

Il est décidé le versement d'une subvention pour l'association « Indre Nature » qui a sollicité la commune.
- F.A.J.D. : comme les années précédentes, le département demande à la commune de participer au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté.

Montant demandé : 0,70 € X le nombre de jeunes de 18 à 25 ans identifiés sur le territoire par l'INSEE soit 28,58 € pour 2020.
- Devis :
 - 3 devis sont présentés pour les travaux envisagés rue de la Gayetterie/allée des Trembles. Le conseil décide d'attribuer les travaux à l'entreprise SETEC qui est la mieux disant.

Au vu des décisions ci-dessus prises, des travaux d'investissement décidés et de l'inscription des dépenses et des recettes obligatoires, le budget 2020 est adopté à l'unanimité comme suit :

- Dépenses et Recettes de fonctionnement : 853.834,52 €
- Dépenses et Recettes d'investissement : 285.186,98 €

PERSONNEL COMMUNAL

Mme Jouhanneau explique le fonctionnement de la Fonction Publique Territoriale (poste, grade, catégorie, traitement indiciaire...).

La commune dispose actuellement de 10 postes de titulaires/stagiaires et de 2 postes de contractuels. Un tableau reprenant les différents postes et les agents « assis » dessus est distribué.

Mme Jouhanneau informe le conseil que la commission RH s'est réunie le 28/05, au cours de laquelle plusieurs points ont été évoqués

-Prime exceptionnelle : La commission RH propose que soit instaurée la prime exceptionnelle prévue par le décret du 14/05/2020.

Cette prime sur autorisation du conseil permet de verser aux agents de la commune mobilisés durant l'état d'urgence sanitaire une indemnité exceptionnelle. Il est proposé de la mettre en place pour les agents administratifs.

En effet, la mairie n'a jamais été fermée et les 2 agents ont assuré leur service pendant toute la période.

Pour les 3 agents du service technique (agent de maîtrise et agents « espaces verts »), n'ayant pas travaillé pendant une partie du confinement, elle n'est pas proposée.

Il est rappelé que pour l'ensemble des agents de la collectivité, il y a eu le maintien total de la rémunération et aucun jour de congés retiré comme le permettait la loi.

Décision : attribution de la prime pour les 2 agents du service administratif

CONCOURS « VILLES, VILLAGES FLEURIS »

Il est proposé au conseil de continuer à participer au concours départemental « villes, villages fleuris ».

Accord du conseil.

COMMISSIONS

- C.C.I.D. : A la demande de la Direction Départementale des Finances Publiques, 24 noms de contribuables sont proposés pour le renouvellement de la commission communale des impôts directs (C.C.I.D.).

La direction désignera ensuite 6 membres titulaires et 6 membres suppléants pour siéger.

- C.A.O. : désignation des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres / ouverture des plis

Titulaires : M. Le Maire – M. Prime – M. Pascaud – M. Gayraud

Suppléants : M. Pinier – M. Robin – Mme Petiot – M. Roux

QUESTIONS DIVERSES ET INFOS

- Horaires mairie : du 01/07 au 31/08 → 8H.30 – 12H./13H.30 – 17H.

- Agents « espaces verts » : à compter du 01/06 et pour la période estivale → 7H. – 12H./13H.-15H. (pour l'arrosage)

- Court de tennis : M. Prime fait un rappel de la situation et des problématiques d'un des courts de tennis depuis 2014. Il est également fait un point sur l'entrevu du 02/06 avec un expert en sa présence et d'un représentant de la section tennis.

Conclusion : il est prévu la réparation du court et des fissures et non la réfection totale de la surface comme escompté. Ces travaux devraient se faire au cours du mois de juin.

- Végétation : Malgré les différents courriers envoyés et la promesse des propriétaires d'élaguer la haie le long de la rue des AFN, il est constaté que rien n'a été fait.

Décision : accord du conseil pour une mise en demeure. Elle concernera la rue des AFN, la VC 6 et la rue de Châteaufort (le délai donné pour l'exécution des travaux : 1 mois)

-Ecole : Mlle Blain fait un point suite à la reprise de l'école et au protocole mis en place depuis le 11 mai. Elle remercie les élus qui ont aidé. Il a été nécessaire de solliciter certains agents de l'école au-delà de leurs heures habituelles de présence.

Actuellement 32/33 enfants sont accueillis en classe chaque jour. Pour le déjeuner, les 2 cantines sont utilisées afin de respecter les consignes de sécurité.

-Réunions conseil 2^{ème} semestre : 26/08 – 07/10 – 18/11

La séance est levée 21H.50